



## DES PETITS BRICOLAGES POUR VOTRE BIEN ETRE AU QUOTIDIEN



### UN SERVICE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LATITUDE NORD GIRONDE

Pour toute inscription, joindre  
votre mairie ou pour tout rensei-  
gnement joindre le CIAS au  
05.57.58.67.16

Cavignac: 05.57.68.60.40

Cézac: 05.57.68.64.09

Civrac de Blaye: 05.57.68.60.07

Cubnezais: 05.57.68.70.71

Donnezac: 05.57.58.90.11

Laruscade: 05.57.68.67.18

Marcenais: 05.57.68.70.14

Marsas: 05.57.68.71.16

St Mariens: 05.57.68.62.05

St Savin: 05.57.58.95.95

St Yzan: 05.57.58.91.10



## SERVICE DE PETITS TRAVAUX



CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

LATITUDE NORD GIRONDE  
L'AVENIR SE CULTIVE ENSEMBLE

Contact Mairie ou CIAS

## POUR QUI ?

Ce service s'adresse aux personnes isolées, et sans relais :

- âgées de **plus de 60 ans**,
- âgées de **moins de 60 ans, ayant un handicap avéré, temporaire ou définitif**. L'obtention de ce service est alors limité dans le temps.

## QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

**Tous travaux élémentaires, qu'on ne peut pas faire, et dont l'intervention d'un spécialiste paraît disproportionnée. Des petits travaux occasionnels limités dans le temps, par exemple:**

- Changer une ampoule, brancher un appareil ménager,
- Montage de petits meubles en kit,
- Changement de joints, flexibles, douchette, débouchage de siphon d'évier ou de lavabo,
- Remplacement ou pose de poignée de porte, de serrure
- Pose de tringle, de store intérieur, de tableaux, d'étendage, étagères, installation de bouteille de gaz et flexible, dépose et pose de miroir, de barre d'appui, .

## COMMENT ?

Il faut remplir un dossier de demande auprès de votre mairie. Il faudra vous munir des justificatifs suivant:

**Pour les personnes de plus de 60 ans, ou moins de 60 ans ayant un handicap avéré, imposables:**

- Carte d'identité,
- Carte d'invalidité.

**Pour les personnes de plus de 60 ans, non-imposables:**

- Un avis de non-imposition,
- Une attestation d'allocation de solidarité pour Personnes Agées (ASPA), si les personnes sont bénéficiaires.

**Pour les personnes de moins de 60 ans ayant un handicap temporaire ou définitif non imposables**

- Un certificat médical, précisant le handicap temporaire ou définitif,
- Un avis de non-imposition ou justificatifs de minima-sociaux (RSA/AAH...)

**Une fois le dossier renseigné et le règlement intérieur signé, vous serez contacté par téléphone par un agent de la CDC/CIAS.**

## QUAND ?

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

## LES TARIFS ?

Personnes de plus de 60 ans ou personnes de moins de 60 ans en situation de handicap temporaire ou définitif, **imposables**

**Tarif plein soit 15€ de l'heure**

Personnes de plus de 60 ans **non imposables**, ne bénéficiant pas du minimum vieillesse (ASPA)

**Tarif réduit soit 10€ de l'heure**

Personnes percevant l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, Personnes, aux minimas sociaux justifiant d'une incapacité temporaire ou définitive

**Tarif solidaire soit 5€ de l'heure**